

Dossier Pédagogique

The distant barking of dogs

Carte d'identité

The distant barking of dogs

Danemark/ Finlande/ Suède - 2017

Documentaire 1h26

Réalisateur : Simon Lereng Wilmont

VO sous-titré français



Synopsis

Oleg, 10 ans, vit dans un petit village à l'est de l'Ukraine, à quelques kilomètres de la guerre qui oppose l'armée aux séparatistes soutenus par la Russie. Dans le village déserté et sous le fracas continu des tirs qui enfument l'horizon et incendient la nuit, il vit bravement sa vie de petit garçon, avec sa grand-mère et les rares copains qui n'ont pas fui. Mais malgré les rires et les bravades, on voit bien que l'enfance a disparu de son regard.

Table des matières

I.	Préparer la projection du film	2
1.	Thématiques abordées.....	2
2.	Les principaux protagonistes.....	2
3.	Éléments de contexte.....	2
4.	Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	5
5.	Enjeux présentés	7
6.	Sources	7
II.	Vérifier la bonne compréhension du film	9
1.	Digérer le film	9
2.	Cerner les enjeux.....	9
III.	Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	10
IV.	Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	11
1.	Définition du documentaire	11
2.	Tournage et montage.....	11
3.	La voix off	12
4.	Quelles différences entre documentaire et reportage ?.....	12
5.	Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?.....	12

I. Préparer la projection du film

1. Thématiques abordées

- Droit au bien-être - intérêt supérieur de l'enfant
- Droit d'être protégé contre toute forme de violence
- Droits des enfants en cas de conflit armé
- Droit à la réadaptation physique et psychologique pour les enfants victimes des conflits armés

2. Les principaux protagonistes

- Oleg : un petit garçon ukrainien de 10 ans. Sa mère est morte il y a 2 ans (on ne sait pas si son père est mort également ou s'il a été enrôlé). Il vit avec sa grand-mère dans un village semi-abandonné à quelques kilomètres de la ligne de feu. Courageux, il essaie de vivre malgré la peur que la guerre toute proche génère à chaque instant. Curieux, il part à la découverte du monde qui l'entoure, même si ce monde est chaotique et dangereux.
- Yarik : cousin plus jeune d'Oleg. Après avoir quitté le village avec sa mère, il est revenu vivre chez sa grand-mère. Derrière l'apparente insouciance de son très jeune âge, il est en fait très fragile et dans un immense besoin de réassurance et de protection.
- Alexandra : la grand-mère d'Oleg et de Yarik. Courageuse, chaleureuse, généreuse, elle essaie de protéger au maximum les deux enfants : grâce aux liens d'amour qu'elle sait tisser avec eux, grâce à la maison toujours accueillante (la nourriture, les chats, le papier peint...), elle veut « écarter » la guerre qui les assiège et reconstituer pour ses petits-enfants un environnement physique et affectif aussi normal que possible pour qu'ils puissent grandir et s'épanouir malgré la violence qui les entoure.
- Kostya : un adolescent qui vient passer du temps et jouer avec Oleg et Yarik : il les « initie » aux jeux dangereux de la guerre.

3. Éléments de contexte



- L'Ukraine
- Superficie et situation géographique :

Avec 603 000 km² (France : 550.000 km²), l'Ukraine est le 2ème plus grand pays d'Europe, après la Russie¹.

Entourée par 7 pays différents (notamment la Russie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie), elle occupe une position stratégique en Europe de l'est.

Elle bénéficie par ailleurs d'une large façade maritime sur la mer Noire (une mer qui a toujours intéressé la Russie car c'est une mer « chaude », c'est-à-dire une mer où la

¹ Ce chiffre de 603.000 km² est le chiffre officiel mais, en réalité, il faudrait en soustraire environ 45.000 km², correspondant au Donbass et à la Crimée qui échappent aujourd'hui totalement au contrôle du gouvernement ukrainien.

navigation est possible toute l'année, à la différence des mers « froides » du nord de la Russie, bloquées de nombreux mois par le gel).

- Population : 45 millions (France : 66 millions)
- Langues : Depuis l'indépendance, l'ukrainien est la seule langue officielle, mais 13 autres langues minoritaires sont reconnues, dont le russe qui domine à l'est du pays et qui est compris par la plupart des Ukrainiens (le fait que la plupart des Ukrainiens parlent le russe couramment est principalement la conséquence de l'intégration de l'Ukraine dans l'Union soviétique jusqu'en 1991).

Aujourd'hui, l'Ukraine peut être considérée comme un pays « bilingue » : l'ensemble des Ukrainiens comprennent le russe et l'ukrainien ; un quart environ combinent l'utilisation des deux dans leur vie quotidienne, les autres ont une langue de préférence.

Souvent, le choix de la langue s'est « politisé ». Parler ukrainien, c'est porter volontairement ou malgré soi un certain message politique : celui d'une distanciation vis-à-vis du passé soviétique et d'une volonté de destin autonome et libre. Refuser de parler ukrainien, c'est aussi afficher un certain message politique : pas nécessairement celui d'une union avec la Russie, mais une volonté de réintégrer la période soviétique dans l'histoire de l'Ukraine et d'apprécier les apports positifs qu'elle a pu comporter.

- Religion : L'orthodoxie est majoritaire en Ukraine, mais divisée en deux églises de juridictions différentes : l'Eglise orthodoxe d'Ukraine, relevant du Patriarcat de Moscou, et celle du même nom relevant du Patriarcat de Kiev. Une très petite minorité est catholique et on compte aussi quelques musulmans.

- Économie : il existe un équilibre entre l'agriculture (plutôt à l'ouest) et l'industrie (plutôt à l'est). Grâce notamment aux « terres noires », qui comptent parmi les plus fertiles du monde, l'Ukraine est un grand producteur de céréales, de betteraves à sucre, de tournesols, et de pommes de terre. L'élevage, bovin et porcin, est également très important et ces productions agricoles ont permis le développement d'une industrie agro-alimentaire active.

De riches ressources minières (fer, charbon, nickel) ont été à la base d'une industrie métallurgique lourde (fonte, acier) et de tous ses dérivés (automobiles, tracteurs, locomotives), à laquelle sont venues s'ajouter des industries chimiques et des industries électroniques de pointe.

Cependant, la croissance est freinée par de nombreux facteurs :

- l'instabilité politique et la corruption généralisée qui empêchent la mise en œuvre des réformes nécessaires,
- une forte inflation,
- un lourd endettement qui met l'Ukraine sous la dépendance des organisations financières internationales et surtout de la Russie,
- la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie (qui fournit 90 % du pétrole et 60 % du gaz nécessaires à l'industrie ukrainienne).

- Rappel historique :
- Dans l'Antiquité, la steppe de l'Ukraine n'est qu'une terre de passage.
- Au VI^{ème} siècle, des tribus slaves arrivent du nord et s'installent autour des fleuves et de la ville de Kiev qui devient la capitale du premier État organisé dans cette région. Du IX^{ème} au XIII^{ème} siècle, la principauté de Kiev, la « Rous' de Kiev », est le plus vaste et le plus puissant des États d'Europe,

stratégiquement placé à un important carrefour commercial. Au XIII^{ème} siècle, l'invasion des Mongols démembrer l'État kiévien.

- Au cours des siècles suivants, les territoires correspondants à l'Ukraine actuelle vont devenir la proie des ambitions concurrentes des empires voisins : Autriche, Empire ottoman, Russie (orthodoxe) et Pologne (catholique).

- En 1815, la Russie, en absorbant la Pologne, obtient la quasi-totalité de l'Ukraine et y mène une active politique de russification, surtout à l'est et au sud. L'usage de la langue ukrainienne est limité, voire interdit, les Ukrainiens sont officiellement appelés « Petits-russes », l'industrialisation, initiée par les Russes, fait venir des milliers de russes à l'est du pays.

- 1917 : à la suite de la révolution bolchevique, l'Ukraine proclame son indépendance. Elle ne résistera pas longtemps aux affrontements des armées polonaises et russes (russes blancs et russes rouges).

- 1921 : Certains « morceaux » de l'Ukraine sont rattachés à la Pologne ou à la Tchécoslovaquie, mais la très grande majorité du territoire va à la Russie sous la forme de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine, intégrée à la nouvelle URSS en 1922. Le régime lance l'industrialisation et la collectivisation agricole au prix de terribles famines qui feront de 5 à 6 millions de morts.

- 1941-1945 : l'Ukraine est au centre de l'affrontement germano-soviétique et sera particulièrement éprouvée (6 millions de morts et un pays complètement dévasté).

- 1954 : la Crimée, russe depuis la fin du XVIII^e siècle, est rattachée à l'Ukraine.

- A partir de 1989, des mouvements nationalistes voient le jour pour réclamer l'indépendance. Celle-ci sera proclamée en 1991, dans le contexte de la dislocation de l'empire soviétique. Le gouvernement qui se met alors en place reste, cependant, dans la continuité du régime précédent.

- 1991 / 2010 : Les gouvernements se succèdent, mais le contrôle étatique ainsi qu'une corruption endémique bloquent tous les efforts de réforme économique et brident les libertés civiles. L'Ukraine est un pays divisé entre une Ukraine occidentale, plutôt tournée vers l'Europe, agricole et assez pauvre et une Ukraine orientale pro-russe, industrielle et plus riche.

- La guerre russo-ukrainienne

2013 : des discussions sont engagées sur un accord d'association de l'Ukraine avec l'Union Européenne. Elles vont cristalliser les oppositions entre les ukrainiens pro-européens et les ukrainiens pro-russes. Des manifestations de plus en plus violentes se multiplient entre les deux groupes et la place Maidan, au cœur de Kiev, devient le centre de la contestation.

Février 2014 : des affrontements sanglants aboutissent à la destitution du président pro-russe, Viktor Ianoukovitch.

Mars 2014 : la Russie veut y voir un « coup d'État » et déclare « se réserver le droit de recourir à toutes les options disponibles, y compris la force en dernier ressort ». A la suite d'une opération militaire et d'un référendum d'auto-détermination organisé précipitamment en Crimée, la Russie prend le contrôle de ce territoire qui, avec sa base navale et ses deux aéroports militaires, présente un intérêt stratégique important.

Suivant ce même scénario, l'insurrection pro-russe se propage dans les régions de l'est de l'Ukraine (le Donbass majoritairement russophone) et, là aussi, deux républiques auto-proclamées naissent à la faveur de référendums non reconnus par la communauté internationale.

Accusant la Russie de soutenir ces mouvements séparatistes, le gouvernement ukrainien veut récupérer ces territoires, mais l'armée ukrainienne, mal préparée et mal équipée, ne parvient pas à

vaincre les milices séparatistes, fortes d'environ 40 000 hommes, encadrées par des « volontaires » russes et soutenues par une partie de la population.

Des efforts engagés sur le plan diplomatique, à la suite notamment d'une médiation franco-allemande en présence du président Poutine, tracent les grandes lignes d'un règlement politique. Mais ces accords de façade restent en réalité lettre morte : les nombreux cessez-le-feu qui en découlent sont à chaque fois rendus caduques par des affrontements le long de la ligne de feu.

Depuis 2014, le conflit russo-ukrainien a fait plus de 10 000 morts, parmi lesquels plus de 2 500 civils, et près de 24 000 blessés. Il a entraîné le déplacement de 2,7 millions de personnes vers les autres régions d'Ukraine (1,7 M), vers la Russie (plus de 900 000) et vers la Biélorussie.

Trêves et soudaines flambées de violence se succèdent ainsi depuis plus de 4 ans - sans perspective de règlement à l'horizon, chacun campant sur ses positions :

- l'Ukraine, malgré une aide financière conséquente et le soutien de nombreux conseillers occidentaux, n'est pas capable militairement de venir à bout des séparatistes ;
- la Russie, via les séparatistes, tient à maintenir sa présence en Ukraine, zone-tampon qui protège sa frontière occidentale, enjeu économique (70 % du gaz russe vendu à l'Europe transite par l'Ukraine), politique, stratégique et symbolique.

En février 2015, un cessez-le-feu a été signé à Minsk. Il stipulait un arrêt total des hostilités dans un délai de 72 heures après sa signature. Cependant, les combats dans la région n'ont pas cessé, s'intensifiant même suite à des rencontres politiques, comme, par exemple, la visite que le président ukrainien, Piotr Porochenko, a rendu à Angela Merkel, chancelière allemande, à Berlin.

Le retour à la paix ne semble malheureusement pas atteignable dans un futur proche, comme le prouve le récent décès [d'Alexandre Zakhartchenko, le principal chef séparatiste ukrainien tué à Donetsk](#) le 31 août dernier.

4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les États membres des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que **l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,**
- Considérant qu'il importe de **préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,**
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- A la veille de son 30ème anniversaire, 196 sur les 197 pays du monde ont ratifié la CDE. Une ratification quasi universelle qui nous remplit d'espérance pour enraciner une culture du droit

protectrice des enfants ! Seuls les États-Unis n'ont que signé ce texte, toutefois, ils ont ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.

- **L'Ukraine** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 21 février 1990 et il l'a ratifiée le 28 août 1991.

Signature ou ratification : quelle différence ? ²

- La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne **pas d'obligation exécutoire**, mais affiche l'intention d'un État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature ne soit pas une promesse de ratification, elle **engage l'État à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité**.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, **oblige juridiquement** le pays à **respecter** la Convention. Lorsqu'il s'agit de la Convention relative aux droits des enfants, les pays ayant ratifié doivent en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Les droits

- Le **Droit au bien-être - intérêt supérieur** est inscrit dans l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
 1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
 2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
 3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.
- Le **Droit d'être protégé contre toute forme de violence** est inscrit dans l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
 1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
 2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de

² https://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html

mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

- Les **Droits des enfants en cas de conflit armé** sont inscrits dans l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.
2. Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.
3. Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.
4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

- Le **Droit à la réadaptation physique et psychologique pour les enfants victimes des conflits armés** est inscrit dans l'article 39 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

5. Enjeux présentés

- La place des enfants lors des conflits armés ;
- Les liens affectifs au sein d'une famille ;
- Le deuil suite à la perte d'un parent cher ;
- Les enfants orphelins ;
- La résilience des enfants ;
- Les situations qui font que les enfants sont « forcés de grandir trop vite ».

6. Sources

<https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=fr

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ukraine>

<https://www.humanium.org/fr/>

https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_4015.pdf

www.droitsenfant.fr/guerre.htm

<https://info.arte.tv/fr/ukraine-chronologie-de-la-crise>

<https://journals.openedition.org/revdh/2076>

<https://www.les-crises.fr/ukraine>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ukraine/presentation-de-l-ukraine/>

<https://info.arte.tv/fr/lukraine-en-chiffres>

<https://www.mediapart.fr/journal/international/dossier/notre-dossier-guerre-et-revolution-en-ukraine>

<https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Le-bilan-guerre-Ukraine-depasse-10-000-morts-2017-06-14-1200854986#>

<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21730&LangID=E>

<https://blogs.mediapart.fr/leonardo-plasencia/blog/120217/les-accords-de-minsk-sont-ils-morts>

https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/08/31/alexandre-zakharченко-le-principal-chef-separatiste-ukrainien-tue-a-donetsk_5348729_3214.html

II. Vérifier la bonne compréhension du film

1. Digérer le film

- Quels sont les images et les propos du film qui vous ont le plus marqués ? Et pourquoi ?
- Qu'avez-vous appris avec ce documentaire ?
- Comment vivre, ou survivre, avec la guerre à sa porte ?
- Comment être/rester un enfant dans un monde de violences ?

2. Cerner les enjeux

- Pourquoi Oleg et sa grand-mère vont-ils au cimetière ? Qu'y fait le petit garçon ? Ils y vont pour se rendre sur la tombe de la maman d'Oleg, décédée lorsqu'il était petit. Oleg se recueille sur la tombe mais s'occupe également de son entretien, en la repeignant par exemple.
- Que font les enfants pour se distraire ? Au début du film ils tirent sur des bouteilles et des canettes avec un lance-pierres. A la fin du film, ils n'utilisent plus un lance-pierres mais un pistolet.
- Pourquoi Yarik quitte-t-il le village (au début du film) ? Pourquoi revient-il ensuite chez sa grand-mère ? Au début du film, le garçon quitte le village car il doit suivre sa maman qui part vivre ailleurs avec son fiancé. Il revient par la suite car il subit régulièrement des agressions de la part des autres enfants car il parle le russe et est donc vu comme un étranger.
- Pourquoi la grand-mère nettoie-t-elle aussi souvent sa maison ? Elle la nettoie aussi souvent afin de ne pas montrer aux enfants que ses mains tremblent. Cela les fait rire et ils se moquent gentiment de leur grand-mère, mais elle préfère qu'il en soit ainsi plutôt qu'ils ne sachent la vérité.
- Comment Oleg s'est-il blessé à la cheville ? Il s'est blessé à la cheville lorsqu'il est parti tirer au pistolet avec Kostya et Yarik, probablement avec un éclat de balle.
- Quels sont les divers sentiments/émotions que vous lisez dans les yeux d'Oleg dans les différents moments du film ? Réponse ouverte (Amour, peur, tendresse...)
- Pourquoi la grand-mère est-elle fâchée qu'Oleg soit allé tirer sur des grenouilles ? Elle est fâchée car elle n'aime pas qu'il joue avec des armes ; elle craint qu'il ne finisse par y prendre goût. Elle trouve aussi que c'est cruel de tuer ces grenouilles qui sont des animaux inoffensifs.
- Comment décririez-vous la grand-mère ? Réponse ouverte
- Quelles sont les tâches ménagères qu'Oleg réalise afin d'aider sa grand-mère ? Il l'aide à couper du bois, il brûle les mauvaises herbes, il allume le feu dans la cuisinière, il s'occupe tant bien que mal d'elle lorsqu'elle tombe malade...
- Kostya, Oleg et Yarik visitent un baraquement abandonné par des soldats, qu'y voient-ils ? Ils y trouvent une mine et des armes abandonnées là par les soldats.

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

1. Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- Le documentaire a été tourné en 2015/2016. Que s'est-il passé depuis dans cette région ?
- Savez-vous s'il y a aujourd'hui dans le monde d'autres zones de guerre où les enfants sont en danger ?

2. Pour aller plus loin

[Les enfants dans les conflits armés](#)

[Développer la résilience des enfants](#)

IV. Qu'est-ce qu'un documentaire ?



1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter.** » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : surlimage.info)

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, *sociologue, spécialiste de la culture et des médias, ina expert*